

BOCK - PELICAN
LES MEILLEURES BIERES EN BOUTEILLES
A. VIELVOYE
TOURCOING
 Téléphone 576

Mercier Frères
 179, rue Nationale, LILLE
 Lustrerie
 Papiers peints

Journal de Roubaix
 DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
 France et Belgique..... 22.00; 43.00; 80.00

ABONNEMENTS REDACTION-ANNONCES ROUBAIX..... 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1900. Inter. 6
 TOURCOING..... 33, rue Carnot, Téléph. 37.
 LILLE..... 3, rue Falckherbe, Tél. 87/71.

Chèques postaux 87 Lille

L'esprit de Locarno
 LA PAIX DANS LA JUSTICE

Les Allemands ne cessent de répéter que l'évacuation de la Rhénanie est la conséquence logique de la politique locarnéenne. Maintenant qu'est supprimé, ou à peu près, le contrôle militaire international, il nous faut procéder à l'évacuation. L'insistance du Reich, les déclarations du nonce et celle de M. Briand ont amené la presse française à poser nettement cette question qu'elle n'avait abordée jusqu'ici qu'avec réticences.

Et d'abord, on est obligé de constater qu'entre la conception allemande de la politique de Locarno et celle que s'en faisaient sinon tous les Français, du moins une bonne partie, il y a un abîme.

Pour les Français, le pacte de Locarno est une consolidation du Traité de Versailles. Pour les Allemands, la suite logique de Locarno doit être une révision progressive mais systématique du même Traité de Versailles. L'Allemagne y voit un moyen d'échapper à ses obligations.

Tous les Français ne croient pas que la paix soit l'observation des traités. L'Allemagne attaquait précédemment ces accords avec violence. Pour eux, ces traités menacent directement l'unité allemande. La continuation de la politique envisagée par M. Clemenceau en 1919, n'aurait d'après eux qu'un résultat certain: la ruine de l'Europe et l'obligation, pour elle, de se placer sous le protectorat financier des Etats-Unis.

Il faut reconnaître pourtant que la politique du démembrement de l'Allemagne, si on y songe à la fin de la guerre est abandonnée aujourd'hui. Le maintien de l'occupation rhénane se justifie suffisamment — quoi qu'on dise — par la nécessité de nous garantir contre une nouvelle invasion allemande.

Dans l'Echo de Paris, M. André Prouvençal a montré l'importance de la région rhénane comme barrière défensive. Notre armée d'occupation servirait de couverture. L'occupation rhénane ne saurait disparaître sans porter un coup mortel à notre système militaire des premières heures de la guerre.

Les cas échéant, elle obligerait, en outre, les armées allemandes à livrer au moins les premières batailles en territoire allemand.

Or, l'Allemagne ne se lancera jamais dans une guerre, si elle sait qu'elle doit dévaster l'Europe, si elle sait que les usines qui font sa richesse peuvent être détruites par nos bombes d'avion.

Mais l'occupation ne durera pas toujours. Elle a droit dans tous les cas subsister tant que l'armée française ne sera pas totalement reconstituée, tant que nous n'aurons pas réglé sur notre frontière Nord et celle de l'Est, un système défensif capable d'assurer l'invulnérabilité du territoire national. Cette organisation défensive est d'autant plus nécessaire que notre frontière est ouverte à tous les vents. Mais elle demandera du temps et coûtera des milliards.

En attendant, un contrôle international, même stable et permanent ne saurait remplacer l'occupation. Il n'empêcherait pas les Allemands de s'organiser militairement sur la rive gauche du Rhin, à l'aide de canonniers faciles. Et ce ne sont pas les contrôleurs de la S.D.N. qui feraient sauter les ponts du Rhin en cas d'invasion allemande.

Telles sont les deux politiques en présence. M. Briand qui partisans de la première, provoquera-t-il à la Chambre un débat public et contradictoire sur cette question?

Les partisans de l'Union Nationale, sentant le danger qu'un tel débat ferait courir au Gouvernement, invitent M. Briand à l'ajourner.

Il est assez curieux de constater qu'en France, on qualifie de militaristes et d'ultra-nationalistes tous ceux qui réclament la présence. Les Locarnéens voudraient qu'on passât l'éponge et que la guerre tombât dans l'oubli. Certes, tous les Français sont prêts à pardonner. Mais le pardon n'implique pas l'oubli et ne saurait nous faire pratiquer la politique de l'autruche. Les pacifistes les plus avisés sont justement ceux qui, redoutant l'éventualité d'une nouvelle guerre, demandent qu'on prenne toutes les précautions utiles pour l'éviter. Suivant les paroles du nonce, tous demandent la paix et la justice, mais, la paix dans la justice. Mais, si la justice tient une balance dans la main gauche, de sa droite, elle brandit un glaive.

J. R.

BILLET PARISIEN
L'UNITÉ DE VUES
 existe-t-elle dans le Gouvernement ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
 PARIS, 6 JANVIER (MINUIT).

Le Conseil des ministres, qui s'est occupé ce matin de l'ordre des travaux parlementaires, ne s'est pas prononcé sur l'opportunité d'une discussion en matière de politique extérieure.

En l'absence de M. Briand, qui prend quelques jours de repos sur la Côte d'Azur, cette question ne pouvait pas être soulevée d'urgence et ce n'est qu'au retour de M. le ministre des Affaires étrangères que le Conseil prendra une décision à cet égard.

A ce propos, notre mission d'informateur nous fait un devoir de mentionner certains bruits qui circulent d'une manière persistante dans les milieux politiques et selon lesquels des divergences de vues se seraient élevées entre M. Poincaré et M. Briand.

Certes, il convient de n'attacher à ces rumeurs qu'une importance relative, mais, le fait fait-il faux, les commentaires qu'on lui consacre suffiraient par eux-mêmes à entraîner des conséquences politiques. C'est à ce titre qu'il faut bien s'en préoccuper.

C'est assez d'avoir dit ou laissé dire que le désaccord régnait au sein du Cabinet pour provoquer l'effervescence dans les milieux qui se sont fait une spécialité de manigancer des crises ministérielles.

Maintenant que ce bruit a été lancé contre le navire ministériel, il est impossible de l'arrêter dans sa course. Il faudra donc bien qu'un débat s'institue au Parlement sur notre politique extérieure.

Mais ce débat tournera à la confusion des faiseurs de cabales si d'ici là M. Poincaré et M. Briand procèdent à un loyal échange de vues, présentant un front commun aux attaques dirigées contre le Cabinet d'Union nationale. Est-il besoin d'ajouter que cette éventualité est la plus souhaitable de toutes celles qu'on peut envisager?

Un de nos confrères aurait ce matin que M. Poincaré s'opposait à la discussion de toute interpellation sur l'occupation de la Rhénanie.

Selon l'article auquel nous venons de faire allusion, le chef du Gouvernement estime que dans les circonstances présentes, la question de l'évacuation des territoires allemands occupés ne peut pas se poser et ne se posera pas. Rien, dans ces affirmations, n'est, à vrai dire, pour surprendre. Dans la pensée de M. Poincaré, politique de Locarno ne signifie pas politique d'abandon.

Mais cette conception est-elle en contradiction avec les intentions de M. Briand? Il ne semble pas. Quand M. le ministre des Affaires étrangères a réclamé un débat sur la politique extérieure, il n'a nullement parlé de la rive gauche du Rhin, et ce n'est certainement pas ce à quoi il pensait. Le public ne sera pas déçu dans la Ministère.

R...

UNE HÉCATOMBE



LES CADAVRES DE TRENTE-TROIS MORTS DU « LINSEED KING » qui a coulé dans la baie de l'Hudson, où il avait été écrasé par les glaces. (Wide World photo.)

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE
Les mesures adoptées par le Gouvernement

Paris, 6 janvier. — Le ministre du Travail communique la note suivante:

Les informations publiées au sujet du chômage sont loin d'être toujours exactes. Les vérifications auxquelles procède journellement le ministre du Travail ont permis d'établir qu'elles étaient souvent exagérées. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que nous sommes dans une saison où de nombreuses industries, telles que celle du bâtiment, voient tous les ans leur activité se ralentir. D'autre part, il s'en faut de beaucoup que tous les ouvriers signalés comme licenciés soient en chômage. La plupart d'entre eux ont pu heureusement trouver du travail ailleurs.

En réalité, si le nombre des chômeurs est supérieur à ce qu'il était à la même époque des années précédentes, il est dû à la détermination des services de l'Etat de publier les chiffres de chômage pendant la crise de 1920-1921. Alors que les fonds de chômage avaient à secourir plus de 35.000 travailleurs privés d'emploi en décembre 1920 et 64.000 en janvier 1921, ce nombre est aujourd'hui inférieur à 18.000. Le Gouvernement n'en prête pas moins une vigilante attention à la situation, et il a pris, d'ores et déjà, un ensemble de dispositions pour y obvier.

Toutes les administrations de l'Etat, ainsi que les administrations départementales et communales ont été invitées à rechercher d'urgence les travaux qu'il serait possible d'entreprendre et les commandes qui seraient possibles de passer dans les mois qui viennent et qui seront les plus précieuses à traverser pour les chômeurs.

Le ministre des Travaux publics, en particulier, a donné des ordres à tous les ingénieurs en chef des ponts et chaussées pour utiliser immédiatement les chômeurs français à des travaux de terrassement et d'entretien des routes nationales. Les offices publics de placement se sont, partout, mis en rapport, à cet effet, avec les ingénieurs en chef.

Les inspecteurs du travail ont été invités, dès le mois de novembre, à conseiller aux industriels en cas de baisse de travail, d'éviter autant que possible les licenciements en réduisant au besoin les journées ou les heures de travail. Les grandes organisations patronales sont d'une manière générale, entrées à cet égard dans les vues du Gouvernement, et ont reconnu cette pratique à leurs adhérents. Les offices publics de placement, qui sont en rapports constants, les uns avec les autres, s'efforcent de replacer les ouvriers licenciés là où des offres d'emploi leur sont signalées, au besoin dans d'autres professions, en s'inspirant de celles qu'ils auraient pu exercer antérieurement. C'est ainsi que des chômeurs ont pu, à Paris, être réemployés récemment dans des mines de houille et de fer du Nord et de l'Est.

Notre sécurité menacée
 par le projet d'évacuation anticipée du Rhin

MM. Alexandre Millerand et François-Marsal sont hostiles à ce projet

Poursuivant son enquête sur la question de l'évacuation anticipée du Rhin, l'Echo de Paris donne aujourd'hui les avis de MM. Alex. Millerand, ancien Président de la République et François-Marsal, ancien Président du Conseil, nettement opposés, comme on le pense bien, à ce projet.

M. MILLERAND

Non, dit M. Millerand, l'Allemagne n'a pas encore fourni de preuves telles de son désarmement moral que nous ayons le droit, ni à notre point de vue ni à celui de nos Alliés, de nous prêter à la discussion d'une évacuation anticipée des territoires rhénans. J'ai eu, pour ma part, l'occasion de le dire à M. le ministre des Affaires étrangères, un jour qu'il était entendu par la Commission sénatoriale des affaires extérieures, et j'ai eu la satisfaction de recueillir l'assurance « qu'aucune négociation de ce genre n'était engagée ».

Le souci de l'intérêt français ne permet même

LA SCIENCE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE
L'« Institut de contrôle, d'études et de recherches » du service du Conditionnement de Roubaix

Il sera inauguré lundi sous la présidence de M. le ministre du Commerce

Nous avons annoncé dernièrement l'inauguration prochaine des nouveaux locaux et aménagements dont la Chambre de Commerce de Roubaix vient de doter ses Conditions publiques des matières textiles.

L'Institut de contrôle, d'études et de recherches qui va s'ouvrir lundi, est appelé à rendre de très grands services à l'industrie textile de notre région et nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui un aperçu de ce qu'est ce nouvel organisme qui fait honneur à notre ville, à la Chambre de Commerce de Roubaix et à son distingué directeur des services du Conditionnement, M. B. Burtel, qui, aidé de MM. l'abbé Platte et Pierre Robitchez a conçu et mis sur pied, avec une science remarquable et digne de tout éloge, cette œuvre du plus grand avenir.

Un nouvel organisme qui s'imposait

Depuis la dernière réorganisation de 1923, le Laboratoire des services du Conditionnement avait à faire face à un nombre toujours croissant d'analyses et d'opérations diverses. Son outillage quoique perfectionné déjà, menaçait de devenir tout-à-fait insuffisant pour répondre aux demandes de renseignements sollicités par les industriels de notre région, de ceux-ci comprenant l'importance de faire étudier avec précision tous leurs approvisionnements et matières premières, avant d'en faire usage dans leurs ateliers, assurant littéralement le laboratoire et le bureau des essais de produits à examiner.

Une extension de ces services s'imposait donc chaque jour davantage.

Ce que sera l'Institut de contrôle d'études et de recherches. — Son rôle

Disons de suite que cet organisme est conçu sur des bases telles qu'il englobe tous les essais et toutes les recherches touchant aux approvisionnements et aux produits de l'industrie textile.

Son matériel très complet et ses aménagements soigneusement étudiés permettront de traiter avec une précision scientifique parfaite les innombrables problèmes qui se posent chaque jour à nos industriels.

Le rôle primordial assigné à ce laboratoire sera l'examen des échantillons-types soumis par les fournisseurs et le contrôle de la bonne livraison après commande. Ce rôle qui est, en somme, l'extension de celui des Conditions, dans le domaine de la physique et de la chimie, à tous les approvisionnements et produits de l'industrie textile.

Mais ce n'est pas là l'unique but poursuivi par la Chambre de Commerce en créant ce nouvel organisme.

Son ambition a été surtout de doter l'industrie textile d'un auxiliaire technique puissant, et de vouloir en faire, en même temps qu'un laboratoire de contrôle, un véritable Institut de recherches et d'études, capable d'aider celle-ci dans la poursuite de l'amélioration de ses rendements et de la perfection de ses fabrications.

Nul doute, mieux que Roubaix, n'est placé pour réaliser cette conception. En aucun autre lieu au monde ne se trouve réunis une telle somme de connaissances et de spécialistes, comme aussi complète des fabrications du textile. Par conséquent nul n'en a plus besoin et nul ne peut mieux lui donner vie, par l'appui réciproque de leur expérience et de leur savoir, que se prêteront l'industrie d'une part, le laboratoire de l'autre.

Le besoin appelant l'organe, en même temps qu'il était mis au point, l'orientation des directeurs du Conditionnement se faisait d'elle-même dans ce sens, et déjà nombreuses sont les recherches, quelquefois très difficiles, exécutées par eux pour déceler la cause de malfaçons, de défauts de fabrication, dont la répétition était parfois un vrai désastre pour les maisons consultantes.

Les salles d'analyses

A côté des bureaux nécessaires pour le travail de rédaction des bulletins et pour la réception des consultants, de jour en jour plus nombreux, de vastes salles d'analyses et d'essais physiques ont été aménagées avec un soin minutieux, sous un éclairage étudié et parfaitement réglé, en vue de répondre à toutes les exigences de la physique et de la chimie, et de permettre, par les opérations minutieuses qui s'y exécutent.

On s'aperçoit de suite qu'il tout a été étudié avec le souci permanent de tout ce qui peut tendre à faciliter le travail et à supprimer les pertes de temps.

Chaque chimiste a à sa portée tout ce dont il a besoin pour chaque catégorie de travail, et trouve à sa disposition tous les appareils les plus modernes et les plus perfectionnés, qui peuvent aider à faire mieux, plus précis, ou plus vite: « fours électriques », pour analyse de charbon; tous les appareils nécessaires pour l'examen des huiles, « étuves » diverses, etc., etc.

Pour ce qui touche aux essais physiques des textiles, les spécialistes ont observé le même soin de recherche en ce qui concerne le choix des appareils.

On trouve dans ces salles toutes les machines les plus parfaites et les plus modernes que l'on connaisse. Certaines sont même entièrement conçues et exécutées par les services du Conditionnement ou mises au point par eux.

La salle d'hygrométrie

Parmi les installations nouvelles, dont est désormais doté le laboratoire d'analyses, d'études et de recherches du Conditionnement se fait d'elle-même dans ce sens, et déjà nombreuses sont les recherches, quelquefois très difficiles, exécutées par eux pour déceler la cause de malfaçons, de défauts de fabrication, dont la répétition était parfois un vrai désastre pour les maisons consultantes.

De grandes précautions ont été prises dans la construction de ce local en vue de son isolement avec regard sur le dehors, afin de permettre d'effectuer les analyses de température et d'humidité déterminées.

De grandes précautions ont été prises dans la construction de ce local en vue de son isolement avec regard sur le dehors, afin de permettre d'effectuer les analyses de température et d'humidité déterminées.



M. MILLERAND

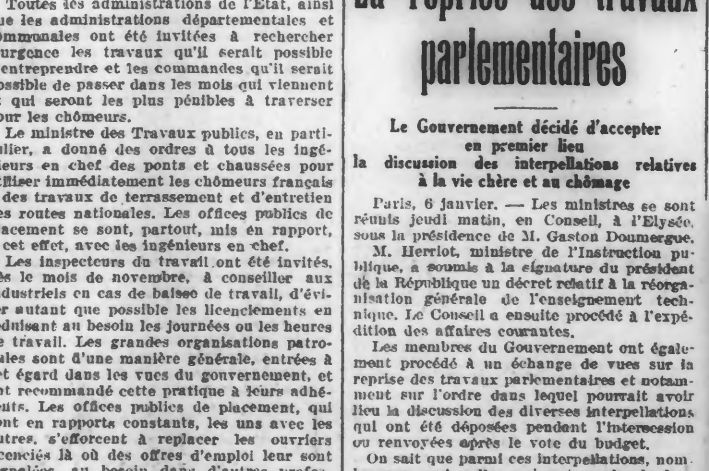
« Le souci de l'intérêt français ne permet même pas d'envisager l'hypothèse d'une pareille négociation. »

M. FRANÇOIS-MARSAL

Parmi tant d'illusions envoyées, dit M. François-Marsal, une réalité subsiste. Tant que nous serons sur le Rhin, nous retarderons les moments les plus importants de la vie de notre pays, et nous retarderons, comme jadis nos pères et aïeux, la marche de notre civilisation. Il ne s'agit pas de dire: ou démissionnera-telle ou telle sera: il faut pouvoir surveiller, s'assurer que les moyens de concentration ne sont pas mis en œuvre — l'on ne parle pas la barrière du fleuve, comment être certain qu'il ne sera pas franchi?

Je parlais de cette question — que les pères de famille discutent avec tant d'angoisse, avec un de mes plus éminents amis du Sénat, il me disait: « Voyez la paix de nos vallées, dans nos provinces lointaines; la vie y coule des eaux légères, calmes et transparentes comme nos rivières. Quand le soir descend, quand s'al-

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE
Plus haut que la Tour Eiffel...



LE PLUS GRAND GRATTE-CIEL DU MONDE qui n'est encore qu'à l'état de projet, comportera cent dix étages et mesurera 1.206 mètres de hauteur.

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

La question des travailleurs étrangers a retenu particulièrement l'attention du ministre du Travail. Depuis la fin de novembre il est réservé le droit de revêtir d'un avis favorable, non seulement comme auparavant, les demandes collectives, mais aussi les contrats individuels intéressant les étrangers désireux de venir travailler en France, dans l'industrie.

En fait, aucun avis favorable n'a été donné depuis plusieurs semaines. Comme beaucoup d'étrangers s'introduisent dans notre pays sans être pourvus, au préalable, d'un contrat de travail régulièrement visé, le ministre de l'Intérieur vient d'adresser des instructions aux commissaires spéciaux des frontières pour qu'ils interdisent l'accès de notre territoire aux travailleurs étrangers qui ne justifient pas d'un tel contrat.

Quant à ceux qui se trouvent déjà régulièrement en France et qui sont atteints par le chômage, les offices publics de placement s'efforcent de les diriger sur les régions et les industries qui ont encore besoin de main-d'œuvre dans la mesure où ils ne sont pas susceptibles d'y porter préjudice aux travailleurs français.

Au cas où il ne serait pas possible de les replacer ailleurs, des dispositions sont envisagées pour favoriser leur rapatriement.

La santé du nouveau Mikado

Tokio, 6 janvier. — Le malade dont souffre l'empereur, qui prit légèrement froid, ne cause aucune inquiétude. L'impératrice est guérie.

L'affaire des décorations
 Une lettre de M. Daniel Vincent

Un de nos confrères régionaux ayant demandé à M. Daniel-Vincent une déclaration au sujet de l'affaire Ruotte, l'ancien ministre répondit par la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Vous me demandez par téléphone ce que j'ai à répondre aux attaques répétées de l'organe du Parti communiste. Ma réponse sera très courte.

Mon Passé ne permet de mépriser hautement les railleries dirigées contre moi. Il me suffit de dire que, le premier, dès janvier 1926, j'ai appelé l'attention de la Sûreté générale sur M. Ruotte. C'est ainsi, que sur mon initiative, une enquête fut ouverte, mais ne donna pas alors de résultat sur l'objet de mon intervention, et que dès lors, M. Ruotte resta en fonctions.

Je suis convaincu que mes amis du Nord et même mes adversaires, ont déjà fait justice des attaques odieuses et ridicules dont je suis l'objet.

Les poursuites actuellement engagées feront apparaître les initiatives que j'ai prises pour que les propositions de la Légion d'honneur en faveur des responsables du ministère du Commerce soient établies avec toutes les garanties nécessaires.

Je prie, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel Vincent.

CONSEIL DES MINISTRES
La reprise des travaux parlementaires

Le Gouvernement décidé d'accepter en premier lieu la discussion des interpellations relatives à la vie chère et au chômage

Paris, 6 janvier. — Les ministres se sont réunis jeudi matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, a soumis à la signature du président de la République un décret relatif à la réorganisation générale de l'enseignement technique. Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

Les membres du Gouvernement ont également procédé à un échange de vues sur la reprise des travaux parlementaires et notamment sur l'ordre dans lequel pourrait avoir lieu la discussion des diverses interpellations qui ont été déposées pendant l'intercession ou renvoyées après le vote du budget.

On sait que parmi ces interpellations, nombreuses sont celles qui ont perdu de leur intérêt immédiat, leurs auteurs en ayant plus ou moins fait état au cours de la discussion du budget.

Pour les autres, le Conseil a décidé d'accepter en première ligne la discussion de celles qui ont trait à la vie chère et à la crise de chômage. Le Gouvernement entend ainsi donner, par l'intermédiaire de chacun des ministres intéressés, tous les renseignements susceptibles d'éclairer exactement le Parlement et le pays sur ces deux importants sujets. Le débat s'ouvrira dès vendredi de la semaine prochaine et se poursuivra normalement tous les vendredis, jusqu'à épuisement.

En deuxième ligne viendra la discussion des questions économiques (Cartel de l'acier, statut de la radiophonie, etc., etc.).

M. Briand, étant absent de Paris, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les interpellations sur la politique étrangère.

Ajoutons à ces quelques précisions que, sur la proposition de M. Herriot, le Gouvernement a décidé de célébrer par une cérémonie le centenaire de Beethoven.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi matin 11 janvier.

LA LUTTE ANTIRELIGIEUSE AU MEXIQUE
ONZE LEADERS CATHOLIQUES SONT FUSILLÉS

Londres, 6 janvier. — On mande de Mexico:

« Le mouvement catholique contre l'application des lois anticléricales semble grandir et s'intensifier; on signale que onze leaders catholiques auraient été fusillés, après un jugement sommaire, par les troupes du gouvernement, dans l'Etat de Guanajuato, à la suite d'un engagement fort grave entre des catholiques rebelles et les troupes. »

LES CHANGES

	MERCREDI	JEUDI
LIVRE	122.94	122.96
DOLLAR	25.32	25.33
BELGIQUE	352.60	352.50

(100 belges)

Le plafond des avances de la Banque de France à l'Etat abaissé à 36 milliards et demi

Paris, 6 janvier. — Le ministre des Finances communique la note suivante:

« A la dernière situation hebdomadaire de la Banque de France arrêtée le 29 décembre au soir, les avances à l'Etat figuraient pour 36 milliards de francs, ce qui représentait, par rapport au plafond légal de 38 milliards et demi, une marge disponible de deux milliards et demi. »

« A la date du 31 décembre, en application de l'article 3 de la convention du 23 décembre 1926, approuvée par la loi du 31 du même mois, l'Etat a remboursé à la Banque 2 milliards de francs sur les avances, qui se sont ainsi trouvées ramenées à 34 milliards. En même temps et par le jeu du même texte, le plafond légal a été abaissé automatiquement à 36 milliards et demi. »

« A la situation hebdomadaire de ce jour, les avances à l'Etat, en raison des besoins de fin de mois, qui ne se traduisent dans les déclarations de ce qui concerne certaines opérations qu'avec un retard de quelques jours, apparaissent pour 35 milliards de francs, soit une marge de 1 milliard et demi sur le nouveau plafond maximum. »